

*Huile et pétrole*

n'auraient pas à subir les tensions de conflits fédéraux-provinciaux.

Les producteurs industriels de l'Ouest et les provinces voudraient obtenir la réponse à certaines questions fondamentales, monsieur l'Orateur. Qui touchera les recettes supplémentaires? Le gouvernement inventera-t-il un nouveau genre d'impôts pour se les approprier? Pourquoi le ministre n'impose-t-il pas de régies générales des prix sur toutes les ressources énergétiques? S'il existe, de fait, une politique nationale de contrôle des prix de l'énergie, pourquoi ce contrôle ne s'applique-t-il pas aux ressources hydro-électriques, au charbon, au bois, à l'uranium et à toutes les autres sources d'énergie? On ne peut pas reprocher aux gens de l'Ouest de penser que c'est parce que ces autres denrées doivent être achetées à d'autres provinces que l'Alberta.

La Partie VI du bill traite de l'indemnité compensatrice du coût, qui représente une méthode extrêmement compliquée de subventionner le pétrole importé par les producteurs de l'Est. Au comité, quand on a demandé aux porte-parole du gouvernement pourquoi cette méthode était si complexe, ils ont répondu qu'on voulait éviter de trop payer certaines compagnies. On a donc élaboré ce système compliqué qui empêche les producteurs de chercher à obtenir le prix le plus avantageux possible sur le marché international. Ainsi, le pétrole brut coûtait moins cher à Montréal qu'à Toronto.

La politique nationale du pétrole qui nous est arrivée par petites parcelles depuis un an prévoit un prix uniforme d'un bout à l'autre du Canada basé sur le prix à Montréal, moins les frais de transport. Mais, maintenant, le prix est plus élevé à Toronto qu'à Montréal. C'est avantageux pour les Montréalais, bien sûr, mais comment alors justifier un pipe-line? Je me demande si l'Interprovincial Pipe Lines Company ne commence pas à réfléchir. Pourquoi construire un pipe-line alors que le réseau en place fournit à Montréal du pétrole à un prix moins élevé que s'il fallait payer des tarifs de pipe-line?

● (2010)

La partie V renferme une disposition qui se trouvait dans le bill C-18 et qui permet à un fonctionnaire d'entrer dans le bureau du premier ministre d'une province et d'y saisir tous les dossiers qu'il veut. C'est une disposition stupide, pour ne pas dire davantage. C'est un autre exemple de l'arrogance du gouvernement actuel.

L'aspect le plus attristant de toute cette confrontation qui oppose le fédéral et les provinces depuis un an et demi à propos de l'énergie, ce sont les répercussions sur notre rentabilité économique future et notre perte de potentiel. A l'heure actuelle, l'industrie canadienne du pétrole et du gaz essentiellement, ne fait que marquer le pas. Elle honore des engagements pris il y a un an ou deux, sans entretenir de nouveaux projets d'exploration et d'exploitation de nouvelles réserves.

Les statistiques révèlent une baisse d'environ 10 p. 100 des activités de forage. Cela, en soi, est alarmant. Nous devrions accroître nos travaux d'exploration et d'exploitation pour pouvoir répondre nous-mêmes à nos propres besoins à l'avenir. Ces statistiques ne montrent toutefois pas la gravité de la situation parce que les compagnies piétinent sur la place.

Une grande partie des experts indispensables pour prospecter et mettre en valeur correctement les gisements quittent le Canada. Je veux parler des compagnies de forage et de leur personnel. Nous avons à l'heure actuelle perdu 37 ou 38 installations de forage. Il s'agit d'installa-

tions de forage en profondeur, les plus chères et les plus difficiles à remplacer. Qui plus est, nous avons perdu le personnel qui accompagnait ces installations. Nous avons perdu des équipes sismiques, des géochimistes, des géologues et des géophysiciens. Il s'agit de Canadiens qui sont nés et ont fait leurs études au Canada. Ils ne voulaient pas partir, mais il y eu ralentissement des activités et, pour continuer à vivre, ils sont partis à Denver, Dallas ou Houston.

Des porte-parole de l'industrie ont fait remarquer que, si nous en revenions à l'état d'esprit d'après le 27 mars, à l'époque qui a précédé la présentation du budget et où la situation en matière d'énergie semblait réglée, il faudrait deux ans pour reconstituer le potentiel d'alors. Nous avons perdu deux ans, et chaque jour d'attente ne fait que prolonger le délai.

Pour avoir la moindre signification, une politique pétrolière nationale doit se fixer comme priorité absolue la constitution de réserves suffisantes pour permettre au Canada de demeurer autonome. Notre sous-sol recèle suffisamment d'énergie pour permettre au Canada de vivre en autarcie à même ses réserves traditionnelles. Nous avons les sables bitumineux et leur énorme potentiel ainsi que de gigantesques réserves d'autres formes d'énergie. Ce serait une catastrophe, pour employer un euphémisme, de ne pas mettre en valeur ce potentiel et de ne pas demeurer autonomes à l'avenir. Je dois dire qu'il est fort possible, monsieur l'Orateur, que nous ne le fassions pas si la situation n'évolue pas.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ne cessent de tergiverser et de changer les règlements. On prend des engagements et on les rompt le mois suivant. Tout cela a sapé la confiance de l'industrie, et entraîné un grave déclin des activités. Le potentiel à long terme de notre pays est menacé. Comment allons-nous corriger cette situation?

Il est essentiel que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le présent gouvernement ouvrent le bal en faisant un geste quelconque pour faire voir qu'ils n'ont plus envie de voir la bataille se poursuivre. Les provinces aimeraient qu'elle se termine. Elles voudraient que soit rétablie, au sein de l'industrie du pétrole et du gaz, une atmosphère d'optimisme et d'enthousiasme. Elles voudraient voir ces compagnies développer les réserves dont le Canada aura besoin.

On pourrait commencer en abolissant l'article 36 du bill à l'étude qui prévoit que le gouvernement fédéral peut imposer unilatéralement sa volonté aux provinces productrices. L'abolition de cet article prouverait que le gouvernement se fie à la bonne volonté des Canadiens et à l'intérêt qu'ils portent à l'avenir de leur pays et qu'il est prêt à tenter sa chance avec le fédéralisme coopératif. Ce simple geste suffirait à détendre l'atmosphère et mettrait peut-être fin à ces prises de bec perpétuelles.

Je ne crois pas qu'on puisse répéter assez souvent ou crier assez haut que le Canada est le seul pays industrialisé de l'Ouest qui puisse subvenir lui-même à ses besoins en énergie. On nous offre une occasion unique qui ne s'est jamais vue pendant les 107 années d'existence de la Confédération. Nous sommes en bonne position vis-à-vis de nos concurrents.

Le gouvernement est impardonnable de gaspiller son énergie à se battre et à se chamailler pour savoir qui aura la meilleure part du gâteau au lieu de chercher comment notre pays pourrait tirer avantage de la conjoncture actuelle. Il est inadmissible que ce soit là la motivation première du ministre de l'Énergie, des Mines et des Res-